Travail au noir : les infractions doublent en cinq ans

17/12/2009 à 20h25

Entre 2003 et 2008, les infractions liées au travail au noir ont plus que doublé, tandis que celles liées à l'emploi d'une personne sans titre de travail a quadruplé.

Des chiffres impressionnants livrés jeudi par l'Observatoire national de la délinquance, qui mesure la répression exercée par la police, la gendarmerie, les impôts ou les douanes dans ce domaine.

Preuve de «*l'ampleur des faits commis,*» précise l'OND, plus de 8,3 millions d'euros ont été dus à l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (Anaem) en 2008 par les employeurs condamnés à des sanctions administratives financières. 19.400 infractions ont au total été recensées en 2008, dont 72% pour travail dissimulé, c'est-à-dire non déclaré. Cependant, contrairement aux idées reçues, les personnes impliquées dans les infractions liées au travail illégal sont en large majorité françaises.

> ***L'emploi d'étranger sans titre de travail représente quant à lui 13% des infractions constatées, un chiffre en augmentation de 5% par rapport à 2007, mais multiplié par quatre depuis 2003.***

L'OND explique et relative l'ampleur de ses chiffres en rappelant que la répression du travail illégal s'est considérablement développée ces dernières années. Un plan national d'action a ainsi été déclenché en la matière en 2004, puis reconduit. En sus d'un volet spécialement dédié au

travail illégal dans le code du travail, Xavier Darcos a récemment affiché sa volonté de durcir encore la lutte contre un fléau «*qui représente 4 points de PIB.*» Le ministre a notamment fixé aux organismes chargés de contrôler les employeurs un objectif de hausse de 5% des procès-verbaux en 2010.

Le Figaro